

## FONDS MÉTROPOLITAIN D'AIDE A L'INVESTISSEMENT IMMOBILIER DES ENTREPRISES



Vous êtes une **entreprise industrielle** ou de **service à l'industrie** ?

Vous avez un projet de développement intégrant la requalification de votre immobilier sur le territoire métropolitain ?

Vous créez des emplois dans une démarche RSE?

Si oui, l'aide à l'investissement immobilier des entreprises "AMPII" peut vous intéresser!

### **ENJEUX?**

La Métropole Aix-Marseille-Provence a développé à l'échelle du territoire métropolitain un dispositif d'aide financière directe aux entreprises versée sous la forme d'une subvention publique dans l'objectif de :

- Favoriser le développement des entreprises
- Soutenir la création d'emploi dans les secteurs de l'industrie
- Faciliter l'ancrage des entreprises sur le territoire métropolitain
- Encourager les démarches des dirigeants en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

# **POUR QUI?**

- TPE ou PME du Territoire Aix-Marseille-Provence
- Exclusivement les entreprises industrielles ou de services à l'industrie des 6 filières économiques stratégiques de la Métropole :
  - Santé
  - Aéronautique et Mécanique
  - Maritime et Logistique
  - Industries Numériques, créatives et microélectronique
  - Energie et Environnement
  - Tourisme et Art de Vivre
- Entreprises créatrices d'emplois :
  - Augmentation des ETP au minimum de 10% sur 3 ans
- Investissements immobiliers soutenus:
  - Acquisition de locaux professionnels
  - Extension d'un bâtiment existant
  - Réhabilitation d'un bâtiment existant

## **Quel montant?**

Une aide pouvant aller jusqu'à **200.000€** par entreprise

Pour plus de renseignements sur notre offre, n'hésitez pas à contacter l'équipe métropolitaine des développeurs économiques:

**Secteur Est:** laura.negre@ampmetropole.fr **Secteur Nord:** sophie.calvino@ampmetropole.fr **Secteur Ouest:** elisabeth.motte@ampmetropole.fr

#### LE REGLEMENT?